

NOVEMBRE 1946 — N° 21

MENSUEL

Prix du Numéro : 5 francs



L'ENTRAIDE VI-C

BULLETIN INTERIEUR
DE L'AMICALE NATIONALE
DU STALAG VI-C
(ASSOCIATION LOI 1901)

LES COTISATIONS, SOUSCRIPTIONS
ET DONS DOIVENT ETRE ADRESSES
A "L'AMICALE VI-C"
C.C.P. PARIS N° 5110-80

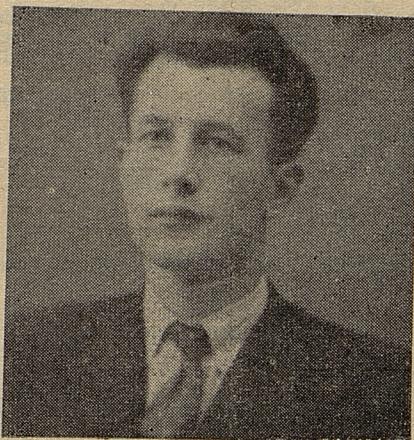
REDACTION ET ADMINISTRATION
Secrétariat du Stalag VI-C
6, rue du Cardinal-Mercier
PARIS-IX^e
Tél. : Tri. 27-10

DEUXIÈME CONGRÈS NATIONAL Lille, le 1^{er} Décembre 1946

La séance est ouverte à 10 h. 30 en présence des camarades suivants :

Aisne. — Georges DEMAREST.
Charente. — Gabriele CELOUDOUX.
Loiret. — Etienne CLIN.
Marne. — Pierre CHOPART.
Nord. — Edmond ACKAERT, Victor ALTRUY, René ARQUISCH, Henri BEUSCKAERT, Joseph BOITELLE, Gabriel BRUFFAERT, Michel BRUFFAERT, Albert CABY, Henri CABY, Raphaël CAPETTE, Eugène CATRY, Georges DECONNINCK, Lucien DEGRUSON, Emile DEHAY, Henri DENIS, Edmond DENNEULIN, Alfred DESCARPENTRIES, Victor DESCHACHT, Jean DHEILLEMES, Emile DUBOIS, Robert DUBOIS, Fernand DUHEM, Vincent DUBRULLE, André FLAMENCOURT, Edouard GAERENYNCK, Lucien GAFFET, Jean GAMBIER, Emile GODEFROY, Désiré GODITABOIS, Robert HANNECART, Louis HAUTSON, René HEDDEBAUT, Léon LAMENDIN, André LASSEUR, Guillaume LAVENANT, Georges LE-

MESSAGE D'ECALLE



Notre excellent camarade et ami Fernand Ecalle, cheville ouvrière de l'O. F. A. et homme de confiance principal, avait écrit un message à l'intention des congressistes de Lille. Malheureusement, ce message ne nous est parvenu que le 3 décembre. Néanmoins, nous nous faisons un plaisir de vous le communiquer:

Mes chers camarades,
Cette année encore, je n'aurai pas le plaisir de me retrouver parmi vous à ce deuxième congrès de l'Amicale du VI-C. Pourtant, il m'eût été bien agréable d'évoquer avec vous des souvenirs, de revivre quelques instants l'atmosphère de Bathorn et de comparer mes impressions de retour avec les vôtres, en toute franchise. Hélas ! mes obligations professionnelles m'interdisent actuellement les longs déplacements ! Je serai quand même avec vous en ce premier décembre et ce n'est pas sans émotion, soyez-en sûrs, que je reverrai par la pensée certaines silhouettes, certains visages familiers...



Albert MADRONET

403 2208 RES:

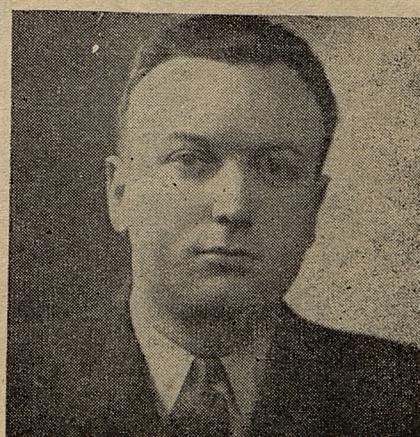
Suite page 3

CLERCQ, Gérard LEMAIRE, René LEPEER, André LEPERS, Albert LEROY, Eugène LEROY, Paul MAGNIEZ, Arthur MANGIN, Aimé MARSCAUX, André MARTINACHE, Paul MARTINACHE, Alfred MEMBRE, Henri MOENS, Léon MOREL, Emile MORIVAL, Achille MOURDART, Emile NOLAN, César POCHART, Jules POTTEAU, Edouard RENIEZ, Aristide ROBITAILLE, Julien VAN EENAEME, Marcel WIMEZ, Jean ZIELINSKI.

Paris. — Maurice BERNHEIM, Claude BRUAND, Albert CHOLLAT, Raymond CUAZ, Bernard DENTROND, Seymour DINNEMATIN, Louis DURET, Henri LAMAZIERE, Robert LEONG, Albert MADRONET, Jean RAPHANAUD, André SCHILIS, Jean TRONVILLE, Jean VALLET, Jacques VIENS.

Pas-de-Calais. — Ernest BOURDREZ, Roger CAVIGNAUX, Gaston DELEGOUR, Joseph DESCAMPS, Max LE-PAGNOT, Albert MARTIN, Pierre SONNEVILLE.

Haut-Rhin. — Pierre VIEUCHANGE.
Somme. — Yves JACOB.



Charles SCHWOB

Notre camarade DHELLEMMES préside, entouré de WIMEZ (Roubaix-Tourcoing), VIEUCHANGE (Haut-Rhin), MADRONET, CUAZ, DURET (Seine), et prononce une brève allocution de bienvenue.

Avant de passer la parole au trésorier général CUAZ, MADRONET, vice-président du conseil de l'Amicale, retrace rapidement l'activité de notre camarade SCHWOB au sein de l'Amicale nationale et fait remarquer combien son absence présente et future sera ressentie, tandis que DHELLEMMES lit la lettre que SCHWOB a adressée au Congrès :

« Mes chers camarades,

» J'ai gardé tellement d'amitiés parmi vous tous que c'est avec une joie réelle que j'envisageais ce congrès à Lille.

» Malheureusement des obligations professionnelles impérieuses m'ont obligé de rester à Paris aujourd'hui et m'obligent demain à cesser toute activité au sein de notre Association.

» C'est donc pour moi une double déception.

» Pour ce qui est de la première, je vous promets de vous rendre personnellement visite dans les mois à venir.

» Quant à l'Amicale, que je n'abandonne pas sans un profond regret, elle continuera son chemin vers de nouvelles destinées dont les grandes lignes seront tracées à ce congrès.

» Je suis sûr que les camarades qui sont candidats au Conseil pour 1947 méritent votre confiance et qu'ils réussiront à mener à bien leur tâche ardue, mais si attachante.

» Je formule des vœux bien sincères pour la pleine réussite de ce congrès.

» A vous tous j'adresse le témoignage de ma fraternelle affection. »

**

Après le compte rendu financier approuvé sans discussion.

Ce compte rendu financier appelle deux remarques importantes :

1^o Nous avons pu consacrer aux secours et aux prêts une somme sensiblement supérieure à celle que nous avons reçue de vous au titre adhésions.

Ainsi donc, camarades, lorsque vous payez votre cotisation annuelle, vous avez l'assurance que cette somme sert intégralement à secourir des camarades en difficulté.

2^o A ce jour, votre association a accordé 417 secours pour une somme globale de 494.000 francs, se décomposant comme suit :

1	secours de	8.300	»
1	—	5.300	»
3	—	5.000	»
1	—	4.000	»
7	—	3.000	»
4	—	2.500	»
62	—	2.000	»
1	—	1.600	»
34	—	1.500	»
2	—	1.200	»
209	—	1.000	»
3	—	600	»
69	—	500	»
1	—	400	»
19	—	300	»

Lorsque, nous tournant un instant vers le passé, nous nous souvenons que les premières bases de notre amicale ont été jetées par un bureau de trois membres disposant d'un fichier d'une centaine de noms et un fond de caisse de 5 francs, nous avons le droit, et vous avez aussi le droit d'être fiers d'un tel résultat.

DEBIT	BALANCE AU 31 OCTOBRE 1946	CREDIT
En caisse, en banque et au C.C.P.	87.392 80	Avoir au 27 octobre 1945...
Frais administratifs	277.677 50	Caisse centrale
Journal	180.726 35	Adhésions
Secours	136.200 »	Souscriptions albums
Compte albums	158.089 »	Dons et bénéfices divers
— insignes	7.579 »	
— prêts d'honneur ..	86.200 »	
— photos	13.070 »	
Avance en compte aux sections pour secours urgents.	17.240 »	
	964.174 65	
		964.174 65

ACTIF	BILAN AU 31 OCTOBRE 1946	PASSIF
Disponibilités au 31 octobre 1945	87.263 »	Avoir au 27 octobre 1945...
Avances en compte aux sections	17.240 »	
Prêts d'honneur	86.200 »	
Diminution de l'avoir	293.119 20	
	183.822 20	483.822 20
		483.822 20

JOURNAL

Pour huit numéros représentant 82.000 exemplaires :	
Frais d'impression, composition, correction, routage, frais d'expédition, fournitures, bandes, clichés photogravures	272.938 »
Prix de revient moyen d'un exemplaire pour l'exercice 1945-1946	3 32
Prix de revient d'un exemplaire du dernier bulletin (n° 18), tiré à 4.000 exemplaires	5 64
Soit, avec le timbre :	
5 74 pour Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne;	
5 84 pour les autres départements.	
Revenu de la publicité pour l'exercice 1945-1946	4.200 »

FRAIS ADMINISTRATIFS

Appointements du 27 octobre 1945 au 31 octobre 1946 (1 secrétaire, 1 dactylo, 1 employé aux écritures pendant six mois)	191.506 »
Frais de bureau (installation, achat fournitures, timbres et divers)	35.011 50
Location salle réunions générales	2.500 »
Achat machines à écrire	40.000 »
Achat de couronnes	1.500 »
Notre cotisation à l'Union des Amicales nationales de Camps	7.160 »
	277.677 50

PRETS D'HONNEUR

Sommes prêtées	124.000 »
Sommes remboursées au 31 octobre 1946	37.800 »

AVANCES EN COMPTE AUX SECTIONS POUR SECOURS URGENTS

Gironde (5.000 fr. — Distribué un secours de 1.000 fr. et 260 fr. frais), reste	3.740 »
Haut-Rhin	1.000 »
Haute-Garonne	1.500 »
Loiret	1.000 »
Nord	10.000 »
	17.240 »

DONS ET BENEFICES DIVERS

Résultats Congrès 1945	31.310 »
Don du Groupement parisien	32.953 »
Club des VI	
Intérêts sur comptes bloqués	17.200 »
Réunion du 13 octobre 1946 à Paris	9.250 »
Dons divers	3.226 »
Gala (soirée et bal)	19.235 65
	61.944 »
	175.112 65

MESSAGE D'ECALLE (suite)

Voilà déjà plus d'un an et demi que les portes des camps et des commandos se sont ouvertes, restituant enfin l'énorme population engloutie cinq ans plus tôt. Un an et demi que les derniers d'entre nous — les plus nombreux — ont retrouvé leur pays, leurs foyers ! Cette captivité paraît bien lointaine à de certains moments ; parfois aussi, elle semble bien proche de nous ; tout dépend de la précision des souvenirs évoqués dont beaucoup déjà s'estompent ; il en est pourtant qu'il faudrait garder en nous, nets et vivants...

A notre retour, nous avions tant d'allégresse, tant d'illusions, tant de vues utopiques ! Certains, qui, bien souvent, n'avaient connu de la guerre que les tickets de rationnement, nous disaient : « Maintenant, ça va changer ! Vous allez remettre de l'ordre dans la maison. »

Nous avons repris notre place dans la nation. Mais je n'ai pas l'impression que, sur le plan du relèvement national, notre retour, notre contact avec nos compatriotes, aient provoqué le choc psychologique souhaité.

Pouvait-il en être autrement ? Non, à mon avis. Les équipes animées des meilleures intentions ont été dissociées par la libération. Chacun de nous a été repris par ses intérêts propres, son milieu. Certes, il nous est donné de rentrer à tout instant en contact avec d'anciens P.G., mais leur captivité a été différente de la nôtre, en général, et leurs réactions ne sont pas identiques.

Cessons donc d'avoir des ambitions démesurées. Abandonnons les grands mots, les phrases sonores qui ne déparaieraient pas un discours politique. Ayons une vue plus objective de nos possibilités.

Si nous devons constater, aujourd'hui, notre impuissance en face de certains problèmes, nous avons, me semble-t-il, une assez belle fiche de consolation. Ainsi, certains ont gardé de leur captivité l'habitude du dévouement et de l'aide. Il est incontestable que les groupements de P.G. manifestent à l'égard de leurs membres les plus éprouvés, une sollicitude que l'on ne rencontre pas ailleurs. Je tiens à remercier très vivement ceux qui, depuis leur retour, se sont dépensés pour que nos camarades malheureux ne restent pas livrés à eux-mêmes. L'esprit de l'O.F.A. subsiste.

Mais tout n'a pas été fait et il y aura encore longtemps à faire. Il est donc nécessaire de préparer l'avenir.

Or, je crains que l'Amicale, si elle reste sous sa forme actuelle, ne soit à brève échéance condamnée à végéter, surtout qu'il faudra bien compter avec un amenuisement progressif des effectifs. Déjà nous ne sommes pas plus de dix-sept cents et l'U.N.A.C. ne compte que quarante mille membres !

Cependant, la Fédération Nationale totalise des effectifs impressionnantes. Il a été question de fusion. Des pourparlers ont eu lieu, qui n'ont point abouti. Je le déplore et reste persuadé que l'unité est hautement souhaitable. Les Amicales doivent subsister ; il doit être possible d'obtenir qu'elles soient intégrées avec une certaine autonomie à la F.N.P.G. Il suffirait d'un peu de bonne volonté pour que se réalise un accord conforme aux intérêts et aux vœux de la masse.



Le deuxième Congrès au Palais de la Bière à Lille

Les services sociaux seraient unifiés ; l'avenir des Amicales serait plus assuré : nous ne donnerions plus le spectacle lamentable de cette division qui a trop duré. Il serait plus facile de retrouver nos quelques brebis galeuses, car, s'il est des défaillances sur lesquelles il faut bien passer l'éponge, il en est d'autres qui méritent des sanctions, à ce sujet, je précise que j'ai établi, dès l'année dernière, un rapport sur les méfaits des mouchards du VI-C : j'ignore les résultats.

Le secrétaire de notre Amicale m'apprenait récemment qu'une somme de 100 millions avait été accordée depuis longtemps, par le gouvernement, en compensation des marks rapportés par les mutuelles des stalags et non remboursés. Les 100 millions n'ont pas encore été payés. Quoi d'étonnant ? Les Amicales sont les héritières les plus directes de nos caisses de captivité, mais il est incontestable qu'elles ne peuvent se prévaloir de représenter l'ensemble des P.G., puisqu'elles n'en groupent pas même 3 p. 100.

Je souhaite donc bien vivement que l'unité se fasse ; elle reste réalisable dans des conditions satisfaisantes pour tout le monde ; il ne faut qu'un peu de bonne volonté de part et d'autre. Pour mon compte personnel, je verrais avec plaisir l'Amicale du VI-C travailler dans ce sens.

Fernand ECALLE.

NOTE DU CONSEIL

Lorsque notre ami Ecalle a écrit ce message il ignorait quelques détails concernant l'affection des cent millions. En particulier, l'Amicale VI-C a établi des copies des listes de mandats faites en Allemagne par l'O.F.A. et non parvenus à leurs destinataires (adhérents ou non) et des listes de familles nécessiteuses secourues actuellement par l'Amicale (sans distinction). Il est donc évident que si nous pouvions disposer de la part des cent millions qui nous revient, cette somme serait distribuée intégralement à des VI-C quels qu'ils soient.

D'autre part, nous rappelons que notre Amicale, avec ses 1.800 adhérents à ce jour, regroupe environ 23 p. 100 de ses effectifs d'Allemagne, pourcentage qui augmente chaque jour avec l'apport

Madronet expose :

Où en sont les principales revendications des P.G. défendus auprès des Pouvoirs publics par l'Union nationale des Amicales de Camps.

I. — Paiement des soldes mensuelles

Le ministre des Anciens combattants et victimes de guerre est d'accord, mais rejette la responsabilité du non-paiement sur les ministres des Finances et des Armées.

II. — Remboursement des R.M. des mutuelles de camps et pécule

1^e Mutuelles : L'article 45 du collectif de la loi des finances a accordé 100 millions aux mutuelles (sur un avoir total bloqué en Allemagne de 195 millions), ce qui donnera à chaque mutuelle une récupération d'environ 51 % de son avoir. Il ne manque maintenant qu'un arrêté du ministre des Anciens combattants, que pour notre part nous craignons d'attendre longtemps encore.

2^e Pécule : La proposition de loi de M. Adrien Mouton tendant à accorder aux ex-P.G. un pécule s'élevant à 400 francs par mois de captivité sera discuté ultérieurement par la commission des finances.

Pour financer ces deux crédits, les services du ministère étudient la possibilité de mettre à notre disposition le pécule en francs des P.G. allemands bloqué actuellement par le ministre des Armées.

III. — Reconnaissance du titre d'ancien combattant

Le ministre est d'accord, mais l'U.F.A.C. (qui groupe tous les anciens de 1914-1918) s'oppose à une reconnaissance indistincte de tous les P.G. Le ministre des Armées a épousé, d'autre part, la thèse de l'U.F.A.C.

d'adhésions nouvelles dont le rythme s'accroît à une cadence encourageante, depuis la création des sections départementales dont le travail en profondeur s'avère efficace.

Enfin, notre Amicale a toujours souhaité l'unité et tout fait en ce sens. Cependant, réalisant le voeu de la majorité, elle ne veut pas être soumise à l'ingérence politique de qui que ce soit et tient à disposer de fonds propres destinés à assurer sa vitalité et son indépendance.

IV. — Emplois réservés

L'Assemblée nationale constituante a voté, le 2 octobre, une loi reconduisant les anciens textes s'appliquant aux victimes de la précédente guerre. On n'attend plus que les décrets fixant les modalités d'application.

V. — Augmentation des pensions

Par une loi du 9 août 1946, les pensions d'invalidité de guerre ont été portées au coefficient 3,5 par rapport à 1938. Plus favorisées les pensions des veuves ont été portées à 12.000 francs (taux normal) et à 9.000 francs (taux de reversion). Les pensions d'ascendants ont été portées à 7.200 francs. Enfin, les pensions aux grands invalides, déjà majorées le 25 octobre 1945, ont été à nouveau sensiblement augmentées (40 % environ); elles sont maintenant au coefficient 5 sur 1938 (c'est ainsi qu'un aveugle ou qu'un amputé des deux jambes perçoit 84.000 francs environ).

VI. — Exonération de l'indemnité de compensation due par les ex-P.G.

agriculteurs ou artisans employant de la main-d'œuvre allemande (4.500 francs par mois environ et par P. G.)

Le ministre du Travail, M. Croizat, s'est jusqu'à présent opposé à cette demande.

VII. — Prêts au P. G.

L'Assemblée vient d'en porter le plafond de 1 à 3 milliards et d'étendre leur bénéfice aux veuves des P.G. Le délai imparti pour la présentation des dossier a été prorogé jusqu'au 1^{er} janvier 1947. Toutefois, il convient de signaler que les prêts ne dépassent pas pratiquement la somme de 300.000 francs, notamment insuffisante.

VIII. — Habillement

Sur notre insistance, le ministre accepte de liquider les stocks d'habillement inutilisés dans les différents centres (par note 944/DCC du 31 juillet 1946) au profit des camarades les plus défavorisés.

IX. — Assistance judiciaire et divorce.

La loi 46-445 du 18 mars 1946 a accordé aux P.G. l'assistance judiciaire d'urgence sous justification de leur qualité et affirmation de l'insuffisance de leurs ressources. Quelques jours après, la loi 46-520 du 27 mars instituait des facilités exceptionnelles aux ex-P.G. demandeurs d'instance en divorce.

X. — Traitement des P. G. allemands

D'accord avec la F.N.P.G., l'U.N.A.C. a demandé au ministre des Anciens Combattants de participer à la commission interministérielle pour l'étude du traitement des P.G. de l'Axe. M. Casanova a réclamé que lui soit transmise une demande écrite officielle qu'il se propose de remettre lui-même à la présidence du gouvernement.

XI. — Pour les agriculteurs

1^o Représentation des ex-P.G. au sein des O.A.D. :

Le ministre de l'Agriculture et la C.G.A. sont favorables à cette demande qui pourrait s'inclure dans le projet d'élargissement des O.A.D. prévu par l'arrêté du 19 avril 1946;

2^o Octroi prioritaire d'engrais pour les terres délaissées pendant la captivité.

La sous-direction du ministère de l'Agriculture dont dépend ce service nous a fait savoir « qu'il appartenait à nos représentants à l'échelon départemental de faire valoir auprès des O.A.D. l'intérêt présenté par la situation de certains P.G. ».

Il est donc désormais possible d'aider nos camarades à une reprise normale de leurs exploitations.

et brosse un rapide ... tableau d'ensemble de la question

P. G.

a) Sous l'occupation

D'une part sur le plan vertical (c'est-à-dire national), les *secrétariats de camps* fondés en 1942 et qui deviendront les *Centres d'entraide de camps*.

D'autre part, sur le plan horizontal (c'est-à-dire régional), les *Centres d'entraide locaux*.

a) Lors de la libération du territoire et plus particulièrement lors de la libération de Paris

Apparition soudaine du *Mouvement national des P.G. et Déportés* (M.N.P.G.D.), (groupement clandestin dont quelques chefs ont malheureusement beaucoup de visées personnelles et que la politique préoccupe plus que le social), qui s'empare non sans heurts des *Centres d'entraide locaux*.

La même tentative d'encerclément a lieu vis-à-vis des *Centres d'entraide de camps*. Elle échoue grâce à la clairvoyance de leurs dirigeants qui veulent sauvegarder leur indépendance totale en attendant le grand retour des camarades.

c) Enfin à la libération générale des P. G.

Le M.N.P.G.D. constitue les *Associations départementales des P.G.* qui formeront l'armature de la *Fédération nationale des P.G.* (F.N.P.G.).

Parallèlement, les *Centres d'entraide de camps*, forts de l'approbation de leurs camarades rapatriés, se donnent un statut juridique définitif en se constituant en associations *Amicales nationales* régies par la loi de 1901.

Groupant les ex-P.G. des stalags, des oflags et des B.A.B., ces associations (au nombre de 75 environ) forment ensemble l'*Union nationale des Amicales de Camps* (U.N.A.C.).

Qu'elle fut la position respective de ces deux grandes associations

Premier temps

L'U.N.A.C. ne se départit jamais vis-à-vis de la F.N.P.G. de la plus bienveillante neutralité. Bien plus, les contacts furent recherchés.

Du côté de la F.N.P.G., au contraire, une campagne de dénigrement voire de calomnies, fut déclenchée contre nos amicales, jugées comme des organismes concurrents. Plutôt que la Fédération, c'est surtout l'*Association départementale de la Seine*, fortement marquée politiquement, qui se rendit coupable de ces violences.

Deuxième temps

La F.N.P.G. lâche du lest parce qu'il apparaît que la formule Amicale a des bases solides, car les dirigeants des amicales sont connus et appréciés de leurs camarades de captivité et surtout

ils ont tenu bon. Il faut donc être réaliste ; c'est la détente.

Troisième temps

Dans ce climat assaini, les rapports entre la F.N.P.G. et l'U.N.A.C. sont plus fréquents, plus confiants. L'action en commun est envisagée sur divers plans. Une délégation paritaire des deux grandes centrales siège fréquemment. On recherche sincèrement des deux côtés l'unité « prisonnier ». Les grandes lignes d'un projet sont mises sur pied.

Quatrième temps

C'est alors que réapparaissent, lorsqu'il s'agit de passer aux actes, de sérieuses divergences de vues. Du côté de la Fédération, l'unité se présente comme une simple absorption des Amicales. Du côté de l'U.N.A.C., cette unité ne se conçoit que sous la forme d'une confédération ne touchant en rien l'indépendance des amicales. La discussion, d'abord courtoise, s'envenime parce que la F.N.P.G. se refuse à un compromis sincèrement recherché par l'U.N.A.C.

Ce qui accroche, c'est que la F.N.P.G. ne voit pas ou plutôt se refuse de voir les raisons très simples mais très importantes qui rendent circonscrites la marche en avant de l'U.N.A.C. Elle se résume en une phrase : « La Fédération, et plus particulièrement l'Association de la Seine, paraît insuffisamment indépendante de certaines influences politiques. » Quelques preuves à l'appui :

- La manifestation publique du 2 juin 1945 à Paris menée par deux hommes politiques d'un même parti.
- La composition du bureau de l'Association de la Seine où 37 membres sur 40 appartiennent à la même formation politique.
- La prise de position catégorique par la même association lors du premier référendum constitutionnel.
- Les incidents qui se sont déroulés lors de la cérémonie de Compiègne et qui transformèrent ce qui devait rester une cérémonie empreinte d'émotion en une véritable foire où la propagande policière battait son plein.

Cinquième temps

Afin de marquer sa volonté bien arrêtée de poursuivre quand même les pourparlers relatifs à l'unité, l'U.N.A.C. a mis récemment sur pied un contre-project :

Article premier. — L'U.N.A.C. adhère à la F.N.P.G. Pour assurer l'inter-pénétration réciproque des deux organismes, pour coordonner les efforts, pour assurer la marche en parallèle, une Commission est instituée.

Art. 2. — a) Une commission dite « des Amicales » est instituée au sein de la F.N.P.G.

b) Elle est formée par le bureau de l'U.N.A.C. et les quatre délégués de la commission paritaire nommée par la F.N.P.G.

c) Elle est chargée de toutes les questions concernant les Amicales et coordonne toutes leurs activités.

Art. 3. — Les congrès nationaux fixeront les cotisations des membres de l'U.N.A.C. En aucun cas la cotisation ne pourra être supérieure à celle versée par les Associations départementales.

(Ceci puisque toute adhésion comporte une cotisation et que les lois de la préséance exigent que ce soit la F.N.P.G. qui nous fixe les conditions. Comme affiliés, nous versons donc notre quote-part, rien de plus logique.)

Art. 4. — Ne citons que pour mémoire l'article 4 qui concerne les doubles emplois administratifs et qui n'offre que peu d'intérêt.

Art. 5. — La F.N.P.G. prévoira dans son budget un chapitre « Dépenses » pour assurer le fonctionnement de la commission des Amicales.

(Dans le précédent projet, à la F.N.P.G. s'engageait même à payer le personnel des amicales, générosité beaucoup trop lourde pour son budget, la F.N.P.G. sous-estimant l'importance du personnel employé dans les Amicales. Nous limitons donc ainsi nous-mêmes nos maigres exigences.)

Malgré son inocuité et sa bonne volonté évidente, ce texte est repoussé sans discussion par la F.N.P.G. qui rompt ainsi délibérément les ponts.

La Fédération dévoilant même tout à coup ses batteries décide la constitution dans son sein d'Amicales dissidentes.

Il demande ensuite au Congrès de porter la cotisation pour l'année 1947 à 175 francs. Après une rapide discussion à laquelle prennent part CELOUDOUX (Charente), Emile DUBOIS (Lille), Robert DUBOIS et WIMEZ (Roubaix-Tourcoing), ce minimum est adopté à l'unanimité.

Puis, tandis qu'Emile DUBOIS est désigné pour représenter la sous-section de Lille et que WIMEZ continuera à le faire pour celle de Roubaix-Tourcoing, DHELLEMMES est nommé président de la section du Nord et délégué au Conseil de l'Amicale nationale.

Sont ensuite présentés les différents candidats au nouveau Conseil :

BACHELIER, BERTHON, CHOLLAT, CUAZ, DURET, HUART, LAFLECHE, MADRONET, PERREARD, STEINER (Seine), CELOUDOUX (Charente), CHOPART (Marne), CLIN (Loiret), COUTHOUIS (Gironde), DHELLEMMES (Nord), FORTET (Hte-Garonne), SONNEVILLE (Pas-de-Calais), VIEUCHANGE (Haut-Rhin), WEILLER (Vosges).

Cette liste est approuvée sans objection.

A la fin de ce court entr'acte, Emile DUBOIS donne les raisons pour lesquelles il n'a pas jugé bon d'organiser un banquet.

MADRONET reprend la parole pour faire entendre quelques échos du Congrès fédéral de Clermont-Ferrand :

Ces quelques lignes étaient écrites avant le Congrès fédéral qui vient de se tenir à Clermont-Ferrand, groupant cinq cent vingt-cinq délégués venus de tous les coins de la métropole et de l'Union française.

Congrès imposant, où le prestige et la publicité tinrent plus de place que l'efficacité et l'économie, Congrès enfin qui, s'il aboutit au résultat tangible d'éliminer du Comité fédéral les candidats les plus marqués politiquement, confirma aussi, hélas ! nos alarmes et notre décision de rester pour l'instant tout au moins dans l'expectative.

Jugez-en d'ailleurs par les quelques courts extraits suivants :

Le premier jour du Congrès, le secrétaire général Philippe Amaré, rendant compte de l'activité de la Fédération, s'écrie :

— Ce projet (le projet d'union entre la Fédération et les Amicales) n'a pas été accepté pour des raisons difficile-

ment explicables, si ce n'est par l'intérêt que trouvent certains amicalistes à la survie d'un organisme périmé (?), ainsi que par la perspective de l'attribution de la somme forfaitaire de 100 millions accordés par le gouvernement pour le remboursement des fonds de mutuelles. Dans ces conditions, il semble que la Fédération doive entreprendre le regroupement des Amicales dans son sein, sans se préoccuper des avis ou des réactions de l'Union nationale des Amicales de camps.

» Nous tenons à préciser que nous ne laisserons pas à l'Union nationale des Amicales de camps le privilège de la répartition des 100 millions des mutuelles de camps sans avoir nous-mêmes la possibilité d'être consultés sur ce chapitre. »

Voilà un monsieur auquel on ne peut certes pas reprocher d'envelopper ses pensées.

— Vous ne nous intéressez pas, nous dit-il, et nous sommes décidés à nous passer de vous, et même à passer au-dessus de vous. Par contre, les 100 millions que vous toucherez peut-être un jour ou l'autre nous intéressent bigrement.

Voilà certes de la franchise.

Pour ce qui est de la question politique, vous croyez peut-être que nous avons exagéré nos griefs ou nos craintes ?

Ecoutez plutôt François Mitterrand, membre éminent du Comité fédéral, et qui vient d'être élu député de la Nièvre, déclarant à la tribune, le deuxième jour du Congrès :

— Je dis, contrairement à Jean Berzin (c'est le président sortant) qu'il y a du noyau politique dans la Fédération... Il y a à l'heure actuelle, sur tout le territoire, un réseau qui s'étend et qui tend à donner aux fonctionnaires ministériels les postes de commandes des Associations de P. G...

» Il est évident que le rôle d'un ministre est d'arriver à tenir dans sa main l'association qui pourrait le contrecarrer, et je dis que cela se fait, et je dis qu'on ne peut pas le nier, et je dis que si nous ne prenons pas des mesures de défense on verra bientôt l'Association appartenir au gouvernement ou tout au moins à celui qui tiendra le ministère des Anciens Combattants, qu'il soit d'un côté ou de l'autre, aussi bien celui qui est là aujourd'hui que ceux qui viennent plus tard. »

Voilà qui est net, n'est-ce pas ?

Il faut attendre le dernier jour du Congrès et la voix des commissions constituées par des camarades de province pour entendre prononcer vis-à-vis des amicales des paroles plus apaisantes.

Notre camarade Desort, de l'Association du Nord, rapporte en ces termes le travail de sa commission :

— Nous assurons les camarades groupés au sein des Amicales de camps des sentiments de fraternité de la Fédération à leur égard, et espérons que les difficultés actuelles s'atténuent rapidement dans l'intérêt de l'unité.

» La commission demande au Comité fédéral qui va être élu par le Congrès d'examiner à nouveau dans un large esprit de conciliation les nouvelles possibilités d'accord avec l'Union nationale des amicales de camps... »

Ce qui serait d'ailleurs parfait si on ne revenait à nouveau un peu plus loin à la menace de création d'amicales dissidentes.

Enregistrons cependant cette ultime

détente, mais tenons-nous sur nos gardes. Du temps pas très éloigné où la Fédération était très riche, elle nous tenait pour quantité négligeable, voire indésirable. Depuis qu'il a été question de doter chaque amicale d'un petit magot — qui leur est dû — la Fédération, beaucoup moins riche maintenant (puisque elle ne disposera en 1947 que d'une douzaine de millions) use alternativement du sourire ou de la menace pour nous convaincre à tomber dans ses bras.

Craignant seulement que ce soit plutôt pour nous étouffer que pour nous étreindre, restons prudemment un pas en arrière. Cela ne nous empêchera pas lorsque nous serons d'accord, à tendre, non les bras, mais la main tout simplement... et très loyalement.

Enfin, MADRONET parle du Jury d'honneur et évoque le cas LESAGE (une accusation sera envoyée au Conseil par un congressiste), et fait entrevoir l'avenir et les possibilités de l'Amicale, notamment au sein d'un groupement Wehrkreis.

Et maintenant, comment se présente l'avenir ?

Avec ou sans la Fédération, l'avenir appartient aux Amicales, c'est-à-dire au regroupement des P.G. sous la forme d'Associations amicales, qui est celle qui vient spontanément à l'esprit et qui a le gros avantage d'éliminer des cadres P.G. des aventuriers sans scrupules et agissant pour des fins personnelles. D'ailleurs les déportés ont spontanément adopté la même formule : il y a l'Amicale des anciens de Dachau, l'Amicale des anciens de Buchenwald, etc.

La Fédération connaît de son côté des difficultés : les associations départementales se refusent souvent à une stricte obéissance ; quelques-unes, insuffisamment encadrées, s'effritent lentement quand des conflits de clocher n'en accélèrent pas la désagrégation.

D'une façon générale la disparition à peu près totale des subventions gouvernementales écarte de la Fédération tous les adhérents qui y étaient venus dans un but inintéressé. Cela s'est traduit cette année par une perte de 400.000 cotisations.

Cependant il faut reconnaître que dans les régions de culture dénuées de grandes villes, que dans les petits villages, seul le groupement géographique est viable, car seul il permet de regrouper un nombre suffisant de prisonniers tous issus de stalags différents.

Comment concilier ces deux problèmes ?

Il semble bien qu'il faille alors, dans ce cas surtout, élargir un peu le cercle et regrouper par département d'abord, puis par cantons ensuite, tous les P.G. d'un même Wehrkreis, qui sont un peu comme les cousins germains (?) d'une même famille. Au sein de tous les Wehrkreis, et plus particulièrement d'ailleurs au sein du Wehrkreis VI, les mutations de P.G. furent nombreuses. Beaucoup de VI C étaient originaires du VI A, du VI B, du VI D. Beaucoup de VI C terminèrent leur captivité au VI F, au VI J, au VI K.

Carrefour du Wehrkreis, le VI C se servait d'ailleurs d'être le promoteur de l'idée Wehrkreis que nous allons reprendre, mais qui a déjà donné lieu, en 1944, à un arbre de Noël en commun, et plus récemment, le 2 novembre de cette

année, à une messe pour nos morts en l'église de la Trinité, à Paris.

Voilà donc la formule d'avenir, celle qui explique le démarrage de notre activité provinciale sur laquelle nous insisterons, en commun avec les autres VI, jusqu'à complet succès.

D'ailleurs, et pour vous montrer que la formule Wehrkreis ne s'applique pas seulement à la campagne, nous allons tenter sur Paris un regroupement sur ce plan. C'est la raison de notre changement de siège social. Nous en attendons :

- Une compression de nos frais de loyer, d'éclairage, de chauffage, etc.

De nos frais administratifs.

De nos frais d'impression du bulletin, par la création d'une partie commune d'informations officielles et par la possibilité, pour un plus gros tirage, d'obtenir des contrats de publicité.

- Une augmentation de nos ressources par de plus nombreuses manifestations élaborées en commun sur une base élargie, et surtout c'est là l'essentiel, par le repêchage de nombreux camarades jusque-là non adhérents.

Pour cela, nous comptons sur l'activité de nos correspondants provinciaux, dont le nombre et l'activité s'accroissent chaque jour, et aussi, il faut bien le dire, sur les avantages matériels que nous pensons mettre sous peu à la disposition de nos adhérents.

Pour l'élaboration de ce plan, le Conseil s'efforce constamment de ne pas être trop « parisien », c'est-à-dire que ses membres recherchent surtout à favoriser le démarrage et l'aide aux sections locales et que le plan d'avantages matériels, dont l'essentiel sera un regroupement d'achats en commun, même s'il démarre pour sa mise au point dans la région parisienne, qui servira de témoin, devra être mis aussitôt après à la disposition du plus isolé de nos adhérents.

Notre expérience doit réussir. Notre Amicale compte 1.750 adhérents sur les 6 300 P.G. que comptait le Stalag à sa dissolution — soit un pourcentage d'environ 28 %. Bien qu'insuffisant, ce pourcentage nous place parmi les Amicales ayant obtenu le meilleur résultat. Il faut doubler ce chiffre.

Quant au Wehrkreis VI, le plus important de tous, il comptait 100.000 P.G. Il faut qu'il réunisse par ses Amicales 40.000 adhérents au moins répartis dans toute la France, et sur lesquels 1.000 à 1.500 camarades de toutes professions seront demain à votre entière disposition pour vous fournir tout ce dont vous aurez besoin à meilleur prix.

Demain, cette organisation, à laquelle nous songeons depuis 1944, devra se réaliser. Par ses avantages, elle vous remboursera, et bien au-delà, votre cotisation. Elle vous aidera à mieux vivre, à vous mieux connaître, à vous mieux apprécier les uns les autres. Et surtout elle fera revivre à nouveau sur le plan civil l'entraide matérielle née de la captivité.

C'est pourquoi le Conseil de l'amicale, conscient de travailler dans l'intérêt commun, demande en contre-partie l'adhésion de tous. Il ne saurait concevoir de regroupement régional ne cotisant pas à la caisse centrale. C'est là que réside notre force, notre raison de durer et de réussir. Nous ne réussirons que dans la mesure où vous nous aiderez tous.

Nous devons, en 1947, disposer d'un

budget de 700.000 francs. C'est sur un million que nous comptons pour 1948.

Nous en profiterons pour améliorer notre service social et pour créer un fichier de camarades qui seront suivis régulièrement de mois en mois, et jusqu'à complet dépannage. Car c'est là, il ne faut pas l'oublier, notre vraie raison d'être, et toutes nos réalisations, si elles ont pour premier but de remplir notre caisse, ne se conçoivent que si cette caisse nous permet de soulager m'eux et plus complètement toutes les misères engendrées par la captivité.

C'est pourquoi, encore une fois, l'entraide sur le plan national ne peut se concevoir que par une caisse unique, nationale. Certaines régions rurales, et la région parisienne cotisent plus qu'elles ne réclament de secours ; certains centres industriels coûtent plus qu'ils ne rapportent. Nous réclamons l'adhésion des unes et des autres, ou plus exactement des unes pour les autres.

C'est dans cet esprit que nous sommes intervenus auprès de Wimez lors de son passage à Paris, et c'est à la suite d'une réponse favorable de votre bureau local que nous avons envoyé à votre caisse un premier fonds de 10.000 francs destiné aux secours urgents, et que nous avons décidé de tenir à Lille notre deuxième Congrès national.

Nous espérons de ce Congrès la reprise des relations plus fréquentes entre nous, et le couronnement des efforts de votre bureau.

De notre côté nous nous engageons envers vous, comme envers toutes nos autres sections locales auxquelles vous voudrez bien, nous en sommes sûrs, adresser avec nous un fraternel salut, à faire de notre mieux pour vous aider.

En agissant ainsi, nous ne ferons d'ailleurs qu'assurer la prospérité de notre Amicale, qui nous tient tant à cœur, et qui v'ra tant que durera l'amitié, la confiance et la générosité de tous.

Puis VIEUCHANGE (Haut-Rhin) signale les modifications apportées aux statuts que vous pourrez lire en page 8 sous leur forme nouvelle.

La parole est alors donnée au père CATRY qui, avec son éloquence coutumié, montre combien la plupart des Français ont été déçus par les P.G., dont ils attendaient le relèvement de la France, et comment ces P.G. ont, au contraire, été gagnés par une étrange épidémie, la « pensioniste ». Il en profite pour évoquer fort à propos « l'esprit VI-C » que seule l'Amicale peut faire revivre. C'est donc vers elle que tous les VI-C doivent se tourner pour qu'elle puisse diffuser cet « esprit » que chacun aura retrouvé.

La salle entière acclame cette brillante pérégraison.

Il est midi. Il ne reste plus qu'à participer à une vente aux enchères à l'américaine au profit de la caisse du Nord et à acheter des insignes auprès de SCHILIS, des photos auprès de CUAZ, des albums auprès de DURET ou à adhérer à l'Amicale auprès de CHOLLAT.

Tout le monde se retrouve ensuite à l'apéritif offert par la section du Nord et, tandis qu'une trentaine de camarades restent pour déjeuner en commun, c'est la séparation qui commence, avec, comme au camp, la promesse de s'écrire, sinon de se revoir le plus tôt et le plus souvent possible.

Le deuxième Congrès est terminé.

CH'TIMI... NE DE RIEN

(Congrès de Lille 46)
par Jean RAPHANAUD.

(Petit Quinquin)

Revoir les copains
C'est bien certain
Ça fait du bien
C'est pourquoi l'on est
Venus vous visiter...

(Le Gros Bill)

Dans la bonne vill'
La bonn' vill' de LILLE
Joyeusement on a débarqué...
On nous avait dit
D'un p'tit air tranquille
Vous vous attendrez au bout du quai
Et vous, très subtils,
Vous avez choisi
Afin de fair « mousser » le Congrès
Le Palais de la Bière
— Sagesse exemplaire —
Car ça paraissait tout indiqué.
(Viens dans ce joli pavillon)
Viens, Viens, dans ce joli palais
Pour entendre Madronet
Parler...

(C'était un jour de fête)

Il en a plein la tête
Des compt' rendus réglos
Ses phrases sont très nettes
Il connaît son boulot
Mais celui — ça c'est bête —
Qui est sourd comme un pot
Peut dir — J'entends Madronet... haut !

(Dans un amphithéâtre)

Elle est bien Bonne... et on
Va m'avouer, sans façon
Tu travail' beaucoup trop
Du cha-cha (bis)
Du chapeau !
Oh ! Oh !

(Symphonie)

C'est folie
C'est folie d'un jour
Mais à votre tour
Sans long discours
Pour que ça
Ne s'aggrave pas
Faites donc comm' moi
Touchez Du... Bois.

(Le porto-bonheur)

Bien que l'on soit dans le Nord
Savez-vous, on n'en perd pas encor
Et crions mes amis
Bravo pour les Ch'timi
Qui nous ont accueilli, is aujourd'hui.
Si ça bouillonne un p'tit peu
Ne m'en tenez pas rigueur, messieurs,
C'est peut-être, ma foi —
Après tout — pourquoi pas ?
Parce qu'il fait beaucoup trop Chaud... Li

(Ça fait quelque chose)

Parler du temps déjà lointain
Des heur' prisonnières — moroses,
On a beau faire le malin
Ça vous fait tout de même quelque chose...

(Envoi de fleurs...)

Nous avions voulu, vous aussi, je sais
Avoir parmi nous not' bon ami Charles
Mais il n'a pas pu — Il s'est excusé —
— C'est seulement du « petit » que je

parle —

Ah ! ça lui faisait beaucoup envie.. mais
On ne peut toujours choisir dans la vie
Et soyez certains qu'il a regretté
De n'pouvoir venir, je vous l'certifie.

(Je n'en connais pas la fin)

C'est un Cuaz de force majeure
— Mais vous allez dir' j'en ai peur
« Fair » des jeux d'mots d'cette qualité
Vraiment ça ne peut pas... Durer !

(Le Pendu)

*Les premiers n'avaient pas grand'chose
Mais ceux-ci sont bien plus mauvais
Pour ces calemours à l'eau d'rose
Pas besoin d'être... Bachelier
(Ville d'Amour)
Vous vous direz, sans nul retour,
Il veut toujours
Parler d'humour...
Et si ça continue ainsi
Dans cinq minuit Le Maire, lent, fuit !
(O ma Rose-Marie)
Assez de rosseries
Ma chanson est finie
Je vous redis avec mes camarades
Notre joie d'avoir fait cette escapade
Mais voyez-vous, j'abuse
J'abuse bien trop de ma muse
C'est tant mieux pour vous si ça vous
l'amuse
Mais le Congrès... ça... m'use !*

ICI RADIO-LILLE

A l'issue du dernier Congrès de Lille, notre envoyé spécial a pu recueillir les impressions de quelques camarades, et il se fait un plaisir de vous les rapporter.

Dinnematin. — L'estrade du Palais de la Bière me rappelle la « Scène du Bathorn-Palace » (en plus petit!); dommage que le vin fasse défaut en ce moment, car j'aurais pu y rejouer la « Sérénade des... Mi-Nuits-St-Georges».

Wimez. — Laisser faire ou employer la manière forte pour les convocations et les cotisations? Cruel... D'hélelmes! je crois que le Père a raison, je parlerai désormais comme Catry net!

Tronville. — Je « pneu » pas vivre sans humour... aussi je déclare qu'il faut vraiment être le dernier des « fayots » pour en manger un jour pareil. D'autre part, l'on sait ce que « Valait... rôt » !

Viens. — J'ai eu la g... de Loïs! Comment en aurait-il pu être autrement avec le commerce que j'exerce ?

Duret. — Se croyait toujours rie à l'Isly... alors qu'il était-tailleurs! Pourquoi, aussi, ne pas faire la « Bombe... at home » ?

Réflexion d'un Anglais, qui passait dans la rue, à son ami Scott : De quoi se marier... Scott !

Les frères Dubois : (Emile). J'aime mon frère et il me le rend bien. Jamais le « mot... rival » entre nous.

(Robert). Ai mille... idées avec Emile, et nous les réaliserons toutes, car vous savez qu'ici il est très difficile de perdre le Nord. Nous y mettrons peut-être le temps mais mieux vaut Huart que... Jeammet !

Le Speaker de service.

NOS ADHÉRENTS (suite)

Pierre Gruère, 50 ; Léopold Lafougerie, 100 ; Louis Rivière, 100 ; René Sébillot, 100 ; Marceau Baroyer, 100 ; Robert Gomez, 100 ; Jules Viatte, 150 ; Jean Cévrand, 100 ; Henri Lauras, 200 ; Pierre Vallet, 200 ; Clément Vidal, 100 ; René Hirtz, 100 ; Germain Magné, 220 ; Pierre Nicolas, 50 ; Jean Lavauzelle, 150 ; André Mériglier, 150 ; Fernand Pernot, 100 ; Eugène Toutain, 150 ; Henri Crochet, 200 ; Pierre Giacobbi ; Jean Giordanengo, 250 ; François Le Cam, 150 ; Joseph Legier, 200 ; Henri Letondoux, 100 ; Lino Morlari, 200.

Raymond Texier, 100 ; Raymond Vianatier, 500 ; Joseph Bocedi, 250 ; Pierre Boutelet, 250 ; Paul Cassini, 150 ; Jean Declé, 100 ; Raymond Dufieux, 200 ;

ATTENTION

Le siège de notre Amicale se trouve désormais au 6, rue du Cardinal-Mercier, Paris (9^e).

Téléphone : TRI 27-10.

Notez ces changements, mais souvenez-vous que notre compte chèque postal est toujours à votre disposition et sous le même n° Paris 5110-80.

AMICALE NATIONALE DU STALAG VI C

6. rue du Cardinal Mercier — PARIS-IX^e

Téléphone : TRInité 27-10

C.C.P. 5110 80 Paris

BULLETIN D'ADHESION

NOM (en majuscules) _____

Prénom _____

né le _____ à _____

Adresse (très lisible et complète) _____

Au VI-C du _____ au _____

Rapatrié le _____ (indiquez le mode de rapatriement : évacuation, transport, relève, libération, etc.).

Situation de famille : célibataire, marié, veuf, séparé, divorcé (rayer la mention inutile).

ENFANTS

1^o Prénom _____ né le _____

2^o _____ — _____

3^o _____ — _____

4^o _____ — _____

PROFESSION : 1^o Quelle est très exactement votre profession ? _____

2^o Nom de la maison ou de la société qui vous emploie ? _____

(Ajoutez entre parenthèses l'objet de son activité.)

Dans votre intérêt et celui de vos camarades, répondez très précisément à ces deux questions qui nous serviront à établir un annuaire professionnel qui paraîtra dans le courant de l'année.

Je vous adresse la somme de (1)

— par versement à votre C. C. P. Paris 5110-80. Rayer la mention

— par chèque bancaire n° au nom de l'Amicale. inutile.

à titre de cotisation pour l'année 1947 et d'abonnement à l'« Entr'aide VI/C » pour la même période.

A le 194

Signature :

NOTA. — L'envoi de votre carte d'adhérent ou du timbre 1947 (pour les membres déjà inscrits) servira d'accusé de réception.

(1) D'après l'article 15 des statuts, la cotisation doit être égale, pour chacun, à une journée de salaire ou de bénéfice, avec un minimum de 175 francs (somme fixée par le Congrès de Lille du 1^{er} décembre 1946).

Pour les membres bienfaiteurs, la cotisation minimum est de 875 francs.

Sont admis gratuitement tous les camarades se disant momentanément dans l'incapacité d'acquitter les 175 francs de cotisation minimum et les épouses, descendants ou ascendants des P. G. du Stalag VI/C décédés en captivité, durant la période de libération ou encore des suites de maladie contractée en captivité.

Les adhésions doivent parvenir à l'Amicale avant le 31 mars 1947.

NOUVEAUX STATUTS DE L'AMICALE NATIONALE DU STALAG VI-C

ARTICLE PREMIER. — L'Association dite « Amicale nationale du Stalag VI-C » est constituée conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 sur l'initiative des prisonniers ayant été en captivité sous l'uniforme français au Stalag VI-C.

La durée de l'Association est illimitée.

Son siège est fixé 6, rue du Cardinal-Mercier, Paris (IX^e).

ART. 2. — L'Association se propose par tous moyens ne comportant pas de prise de position politique ou confessionnelle :

1^o De maintenir l'esprit de solidarité entre les anciens prisonniers de guerre ;

2^o D'aider matériellement et moralement les anciens prisonniers de guerre et leurs familles ;

3^o De défendre les intérêts matériels et moraux des anciens prisonniers de guerre et de leurs familles ;

4^o De participer à la création et au fonctionnement de tout groupement élargi (Union ou Fédération) groupant des Associations identiques et dont le but et les moyens respecteraient l'esprit des présents statuts.

ART. 3. — L'Association a pour moyens :

1^o Son congrès annuel constituant l'assemblée générale ordinaire ;

2^o Ses assemblées extraordinaires ;

3^o Ses réunions ;

4^o Ses manifestations ;

5^o Ses publications.

ART. 4. — L'Association se compose :

1^o De membres titulaires ;

2^o De membres honoraires.

Puissent être membres titulaires tous les anciens prisonniers de guerre ayant séjourné à un moment quelconque au Stalag VI-C sous l'uniforme français.

Puissent être membres honoraires toutes personnes physiques ou morales agréées par le conseil de l'Amicale nationale.

L'adhésion à l'Association en tant que membre titulaire ou membre honoraire implique l'adhésion aux présents statuts.

Seuls les membres titulaires ont le droit de vote.

ART. 5. — La qualité de membre se perd :

1^o Par la démission formellement notifiée par écrit au conseil de l'Amicale ;

2^o Par la radiation prononcée par le conseil à la suite du non-paiement de la cotisation ;

3^o Par l'exclusion décidée :

a) par le jury d'honneur ;

b) par l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire sur proposition du conseil et ratifiée par les deux tiers au moins des membres présents.

ART. 6. — L'Association est dirigée et administrée par un conseil de cinq membres au moins et de vingt membres au plus nommés par l'assemblée générale et rééligibles. Ce conseil, obligatoirement composé de membres titulaires, comprend au minimum : un président, deux vice-présidents, un secrétaire général et un trésorier, auxquels s'ajoutent éventuellement un ou plusieurs conseillers.

ART. 7. — A l'exclusion du secrétaire général qui peut être appointé s'il effectue lui-même le travail matériel imposé par son secrétariat et ce de façon permanente et à l'exclusion de toute autre occupation professionnelle, les membres du conseil ne perçoivent aucun traitement.

Le président représente l'Association en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il doit approuver les dépenses. En cas d'empêchements, il est remplacé par celui des vice-présidents dont la captivité fut la plus longue.

L'administration est assurée par le secrétaire général et le trésorier qui recrutent ou congédient le personnel. Ils tiennent une comptabilité et sont responsables de leur administration devant le conseil.

Le conseil peut déléguer les pouvoirs qu'il juge convenables à un ou plusieurs membres pour un ou plusieurs objets déterminés.

ART. 8. — L'Amicale nationale du Stalag VI-C se compose de toutes les sections locales existantes. Celles-ci peuvent avoir leur propre bureau (président, vice-présidents, secrétaire général, trésorier, etc.) ce qui ne leur donne pas pour autant la vie juridique.

Les sections locales se justifient par l'aide qu'elles apportent au fonctionnement interne de l'Association. Pour tous les actes entraînant la responsabilité civile de l'Association, elles devront avoir reçu au préalable l'autorisation écrite du conseil.

Le conseil de l'Amicale nationale constitue de plein droit le bureau de la section locale Paris « Ile-de-France ».

ART. 9. — Le congrès se réunit chaque année en décembre à une date arrêtée par le conseil sur proposition du président.

Un rapport complet exposant l'activité de l'Association pendant l'année écoulée, ainsi qu'un programme pour l'année à venir, doit être soumis au congrès.

Un débat s'ouvre ensuite où peuvent prendre la parole tous les membres sans distinction.

Le congrès procède enfin à la désignation à mains levées du nouveau conseil.

ART. 10. — Le conseil ainsi nommé entre en fonction au 1^{er} janvier. Il n'est toutefois définitivement mandaté pour administrer l'Association dans l'année à venir qu'après le vote secret par correspondance auquel sont conviés tous les membres titulaires inscrits à cette époque sur les registres de l'Association. La date et les modalités de ce scrutin sont arrêtées par décision commune du conseil sortant et du nouveau conseil auxquels il appartient d'en assurer la plus large publicité et d'en faciliter l'exécution. Le dépouillement est effectué sous la responsabilité des deux secrétaires généraux. Ils en dressent un procès-verbal qui est signé après vérification par quatre scrutateurs choisis par moitié dans chacun des deux conseils.

Pour être élu, chaque membre du conseil doit réunir sur son nom la majorité absolue des votes exprimés.

ART. 11. — Dès sa désignation primitive le conseil procède immédiatement dans son sein à la nomination de son président, de ses vice-présidents, de son secrétaire général, de son trésorier et éventuellement de ses conseillers.

Le président en exercice a le pouvoir d'ordonner un scrutin secret, soit aux assemblées, soit au sein du conseil.

Pour les votes au sein du conseil, la majorité emporte la décision. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

ART. 12. — Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée aussi souvent que l'estime nécessaire, soit le conseil de l'Amicale nationale, soit la moitié au moins des sections locales. Elle peut également être convoquée sur demande adressée par écrit au conseil et signée d'au moins vingt-cinq membres titulaires.

ART. 13. — Le conseil se réunit une fois par mois au moins.

Les membres peuvent être consultés pour les décisions à prendre, mais le conseil reste maître de ses décisions.

ART. 14. — L'Association publie un bulletin mensuel. Elle peut publier des numéraux spéciaux.

Ce bulletin de liaison est dirigé par un rédacteur en chef désigné tous les ans par le conseil et responsable devant lui. Il traite essentiellement des sujets intéressant l'Association et ses membres, prépare les assemblées et publie éventuellement les comptes rendus des réunions du conseil ou des sections locales.

ART. 15. — Les ressources de l'Association sont :

1^o Les cotisations des membres titulaires et honoraires ;

2^o Les dons ;

3^o Les subventions éventuelles.

Dans le but de perpétuer l'esprit de la captivité, le montant de la cotisation annuelle n'est pas fixé de façon formelle. Il sera en principe égal pour chacun à une journée de salaire ou de bénéfice, le minimum étant fixé chaque année lors du congrès. Sur leur demande seront admis gratuitement tous ceux qui se diront momentanément dans l'incapacité d'acquitter ce minimum fixé.

Les épouses des prisonniers du Stalag VI-C décédés en captivité, durant la période de libération ou encore des suites de maladie contractée en captivité, seront de droit membres honoraires gratuits.

Toutes les adhésions devront parvenir

dans le courant du premier trimestre de chaque année.

On distingera :

a) Des membres titulaires bien faits ;

b) Des membres honoraires bienfaiteurs.

Pour chacune de ces deux catégories, le minimum de cotisation sera égal à cinq fois la cotisation de base fixée par le congrès.

Le bulletin de l'Association fera paraître la liste des membres classés par catégories.

Il appartiendra chaque année au conseil de délivrer les cartes de membres qui devront porter la signature du président en exercice.

ART. 16. — L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

NOS ADHÉRENTS (suite)

Raymond Dupau, 100 ; Cyprien Estevenon, 200 ; René Jamin, 100 ; Roland Layus, 100 ; Georges Malescourt, 500 ; Pierre Merceron, 100 ; Lucien Minck, 200 ; Emile Nicolle, 200 ; Jean Parmenier, 200 ; Marcelin Petit, 100 ; Noël Poteau, 150 ; René Boileau, 150 ; Etienne Bourdin, 100 ; Pierre Carnisi, 200 ; Jean Chopin ; Albert Duburcq ; Jean Morin, 200 ; Auguste Renoncourt, 100.

Jean Salabert, 100 ; Jean Sigaudy, 500 ; Georges Survile, 300 ; Henri Vittel, 150 ; Fernand Volondat, 650 ; Marcel Charry, 100 ; Martial Giry, 100 ; Raymond Haas, 200 ; Srbolyub Jovanovitch, 100 ; Jean Mazante, 100 ; François Pasquier, 150 ; Alfred Laurent, 150 ; Michel Marcovici, 150 ; Jean Mistral, 200 ; Gabriel Piet ; Urbain Tregan, 100 ; Gaston Valette, 100 ; Georges Vieillard, 200 ; Bernard Cochard, 200 ; Charles Delouard, 200 ; Pierre Dougados, 100 ; Eugène Pivotteau, 100 ; Michel Rousseau, 100 ; Robert Thevenet, 200 ; Georges Vermeersch, 100.

Joseph Azémard, 100 ; Léon Barrière, 150 ; Robert Blanloïd, 100 ; Robert Cartade, 150 ; Henri Courrège, 100 ; Henri Cronie ; Maurice Eisenlohr, 200 ; Maurice Faron, 100 ; Ivol Fioravanti, 100 ; Henri Jacquinot, 150 ; Jean Jomain, 50 ; Wladislaw Karbownik, 50 ; Jean Marconnet, 150 ; Henri Mathe, 200 ; Gabriel Palud, 50 ; Denis Pied, 100 ; Robert Piérès, 100 ; Paul Rouillard, 250 ; Régis Vial, 100 ; Marcel Guillaume, 200 ; Marcel Leroy, 250 ; Jacques Marty, 200 ; Maurice Servant, 100 ; Jean Chioccaro, 150 ; Jean Duret, 150.

Roland Jacquot, 50 ; Maurice Larchevêque, 150 ; René Rozis, 100 ; Pierre Carbonel, 200 ; Yves Lamothe, 120 ; Gustave Leyreloup, 200 ; Louis Perrin ; Jean Roulier, 150 ; Jacques Vannier, 250 ; André Achallès, 150 ; Auguste Brèche, 200 ; Germain Chenet, 100 ; Antoine Col, 100 ; Daniel Coste, 100 ; Maurice Couillaud, 100 ; Fernand Fleury, 150 ; Pierre Gallet, 200 ; Ernest Ginestet, 200 ; Salvador Gonzales, 100 ; Gaston Izard, 100 ; Pierre Percey, 150 ; Pierre Puissant, 100 ; Pierre Téclat, 120 ; Joannès Ducroux, 100 ; René Le Faucheur, 100.

Marceau Lefèvre, 200 ; Auguste Perichot, 100 ; Alfred Pons, 100 ; André Arrocena, 100 ; Robert Bordy, 100 ; Emile Campari, 100 ; René Chaussin, 50 ; Marcel Courvenbergh, 100 ; Charles Fastner, 300 ; Hilaire Forcada, 500 ; Jean Laffont, 175 ; Olivier Pannetraut, 100 ; Robert Picard, 200 ; Albert Tonnoir, 150.

(Liste arrêtée au 18 juin 1946 inclus.)

Nota. — La présente insertion tient lieu d'accusé de réception.